

## PHI4011 - ARISTOTE

### Plan de cours

#### RESPONSABLE DU COURS

---

Nom	Louise Rodrigue
Local	W5285
Téléphone	
Disponibilités	Le mercredi, après le cours
Courriel	rodrigue.louise@uqam.ca

#### DESCRIPTION DU COURS

---

Étude globale de la pensée d'Aristote et de son influence déterminante sur le cours de la philosophie occidentale, de manière à apprécier l'essentiel de son apport.

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

---

Ce cours d'auteur suppose une initiation à la philosophie ancienne. De façon générale, il vise l'étude de la pensée aristotélicienne dans ses principaux aspects. Cette philosophie s'inscrit dans les grandes questions agitant le monde grec du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, que Platon avait donc traitées. Il s'agira ainsi de comprendre comment Aristote se distingue de ses devanciers et ouvre certaines perspectives philosophiques. Le cours devrait aider l'étudiant.e à se positionner de façon autonome sur ces enjeux, dont certains peuvent paraître obsolètes, parce que liés à une ère révolue, alors que d'autres demeurent la source de courants de pensée actuels et témoignent de vérités maintenant tombées dans l'oubli.

De manière générale, ce cours contribue à développer et à consolider les capacités d'analyse et de synthèse, ainsi que les aptitudes à la rédaction. De façon spécifique, il vise à ce que l'étudiant.e acquière la capacité de lire et de comprendre les textes au programme, et de caractériser les concepts fondamentaux de la philosophie à l'étude.

## MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

---

Le cours se tiendra en mode présentiel et se déroulera sous la forme d'exposés magistraux. Les étudiant.e.s sont vivement encouragé.e.s à faire part de leurs questions et remarques au fil du cours. Avant chaque séance, l'ensemble de la classe devra avoir lu les textes au programme : cela est indispensable pour tirer profit de l'enseignement et compléter le cours avec succès.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

---

L'évaluation portera sur trois exercices individuels.

- 1) Explication de texte (25%) de 2000 mots, concernant un sujet à choisir dans une liste définie par l'enseignante, à remettre à la semaine 5 (le 4 octobre 2023). Un document écrit de consignes sera distribué en classe à l'avance, incluant les modalités de présentation matérielle et de remise.
- 2) Explication de texte (35%) de 2000 mots, concernant un sujet à choisir dans une liste définie par l'enseignante, à remettre à la semaine 10 (le 15 novembre 2023). Un document écrit de consignes sera distribué en classe à l'avance, incluant les modalités de présentation matérielle et de remise.
- 3) Un examen final (40%) portant sur trois questions à choisir dans une liste définie par l'enseignante, à réaliser en classe lors la semaine 14 (le 13 décembre 2023).

Aucune évaluation en retard ne sera acceptée, sauf accord préalable de l'enseignante et si la demande est dûment justifiée. Une pénalité sera alors appliquée, à raison de 2% par jour de retard. Dans le cas d'un retard pour raisons de santé, une attestation médicale sera exigée.

Anonymisation des évaluation : À la demande des associations étudiantes et sur les recommandations du Comité Équité, Diversité et Inclusion, l'anonymisation des copies sera proposée pour ce cours. Pour l'anonymisation des évaluation : indiquez uniquement votre code MS sur la copie (code inscrit sur la carte d'étudiant).

Critères d'évaluation : compréhension des textes et justesse des explications, des thèses, des arguments et des problèmes présentés ; capacité d'analyse et de synthèse ; clarté et rigueur de l'organisation de la réflexion et de l'argumentation ; cohérence, pertinence et exhaustivité du propos, qualité de la langue (orthographe et syntaxe).

Barème de notation :

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage	Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 - 100	Excellent	C+	2.3	65 - 69	Bien
A	4.0	85 - 89		C	2.0	60 - 64	
A-	3.7	80 - 84		C-	1.7	57 - 59	
B+	3.3	77 - 79	Très bien	D+	1.3	54 - 56	Passable
B	3.0	73 - 76		D	1.0	50 - 53	
B-	2.7	70 - 72		E	0.0	moins de 50	Échec

## CONTENU DU COURS ET CALENDRIER

---

- 1) 6 septembre      Présentation du cours  
Introduction : biographie et corpus aristotélicien  
Lecture obligatoire : plan de cours
- 2) 13 septembre    Logique et épistémologie  
Lecture obligatoire : *Seconds Analytiques*, I, 2 et II, 19
- 3) 20 septembre    Physique : la causalité et le hasard  
Lecture obligatoire : *Physique*, II, 3-8
- 4) 27 septembre    La théorie de la connaissance  
Lecture obligatoire : *De l'âme*, III, 3-5
- 5) 4 octobre        *Les Petits traités d'histoire naturelle*  
Lecture obligatoire : *Du sommeil et de la veille*  
**Évaluation 1 : remise de la première explication de texte (25%)**
- 6) 11 octobre       Philosophie première : la sophia et la critique des théories préplatoniciennes  
Lecture obligatoire : *Métaphysique*, Alpha, 1-8
- 7) 18 octobre       Philosophie première : les sciences théorétiques et la pensée de la pensée  
Lecture obligatoire : *Métaphysique*, Epsilon, 1-3 et Lambda, 6-9
- 25 octobre        Semaine de lecture
- 8) 1<sup>er</sup> novembre    Éthique : la vie heureuse  
Lecture obligatoire : *Éthique à Nicomaque*, I et X, 6-9
- 9) 8 novembre      Éthique : la définition de la vertu du caractère  
Lecture obligatoire : *Éthique à Nicomaque*, II
- 10) 15 novembre    Éthique : les vertus éthiques particulières  
Lecture obligatoire : *Éthique à Nicomaque*, IV, 1-3, 11  
**Évaluation 2 : remise de la deuxième explication de texte (35%)**
- 11) 22 novembre    Politique : la critique du projet platonicien et considérations sur la concorde  
Lecture obligatoire : *Politique*, II, 1-5, *Éthique à Nicomaque*, IX, 6
- 12) 29 novembre    Politique : la typologie des régimes  
Lecture obligatoire : *Politique*, IV, 8-9, VII, 1-2
- 13) 6 décembre      Poésie et mimésis  
Conclusion

Lecture obligatoire : *Poétique*, 1-4

14) 13 décembre

**Évaluation 3 : examen final (en classe, 40%)**

### **MATÉRIEL REQUIS**

---

Les lectures obligatoires se trouvent dans un recueil de textes que les étudiant.e.s doivent se procurer, avec l'*Éthique à Nicomaque*, Paris, GF-Flammarion, 2004.

### **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

---

Allan, Donald J., *Aristote, le philosophe*, Louvain/Paris, Nauwelaerts, 1962.

Bodéüs, Richard, *Aristote*, Paris, Vrin, 2002.

Canto-Sperber, Monique, « Aristote », dans M. Canto-Sperber (dir.), *Philosophie grecque*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. Quadrige Manuels), 2017.

Pellegrin, Pierre, *Aristote*, Paris, Que sais-je?, 2022.

Ross, William David, *Aristotle*, Londres, Methuen, 1923.

### **RÈGLEMENTS ET POLITIQUES**

---

#### **Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;

- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<https://harcèlement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

---

### **Règlement no 18 sur les infractions de nature académique**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT\\_NO\\_18.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

***Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.***

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <https://r18.uqam.ca>.

Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

**Infosphère** est un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

<https://infosphere.uqam.ca>

---

## **Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_42.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

### **Pour plus d'information :**

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca) ; <https://harcelement.uqam.ca>
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; <https://vie-etudiante.uqam.ca>
- Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131 ; <https://sps.uqam.ca>

---

### **Politique numéro 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignant.es en début de session afin de les informer des aménagements demandés.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examen devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap ([sasesh.uqam.ca](https://sasesh.uqam.ca)) afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) et les personnes enseignantes de leurs besoins en examen.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap  
[situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)

514-987-3148  
AB-2300

Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ :  
[bire.uqam.ca](http://bire.uqam.ca)